

**SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN  
COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE du 12 DECEMBRE 2018**

***Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente***

Madame BAUMERT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30

*Membres présents :*

Délégués d'Andolsheim	Mme Caroline ROLL
	Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Déléguée de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
Délégué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Clarisse MUNCH
	Mme Nathalie SCHELL
Délégué de Jepsheim	Mme Françoise HARTEK, suppléante de
	M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerschihr	M. Rémy MEYER
Délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	néant

*Membres absents excusés :* M. Jean-Claude KLOEPFER et M. Daniel BOEGLER

*Membres absents :* M. Emmanuel SPITZ et Mme Josiane BIGEL

*Secrétaire de séance :* M. Bernard GERBER

*Assistait également à la réunion :* M. Raphaël KUEHN, directeur général des services

**Ordre du jour :**

**COMPETENCES OPTIONNELLES**

**B**

B. 1.- Animations jeunesse

*B.1.1.- Approbation du type d'activités et des tarifs 2019*

B 2.- Compétence Espace Ried Brun

B.2.1.- Attribution du marché d'acheminement et fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun 2019-2021

*B.2.1.- Conditions de location du hall modulaire et fixation des tarifs pour 2019*

B.3.- Bâtiments

*B.3.1.- Avancement du projet de micro-crèche et prolongation de la gratuité de location*

B.4.- Ecoles maternelles et élémentaires

*B.4.1.- Convention de délégation avec le Région Grand Est pour le transport scolaire du RPI du RIED*

**COMPETENCE OBLIGATOIRE**

**A**

- A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 3 octobre 2018
- A.2.- Dossier gymnase pour subventionnement du Conseil Départemental
- A.3.- Dispositif allègement Fillon
- A.4.- Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade et création de poste
- A.5.- Demande de subvention du collège 2019 pour les activités pédagogiques
- A.6.- Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget

**COMPETENCE OPTIONNELLES**

**B**

**B.1.- ANIMATION JEUNESSE**

*B.1.1. Approbation du type d'activités et des tarifs pour l'année 2019*

Le Comité Syndical, sur proposition de l'équipe d'animation du Syndicat, approuve à l'unanimité des communes votantes, le type d'activités ainsi que les tarifs correspondants qui seront proposés aux familles pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

<b>Animation</b>	<b>Description/intervenant/lieu</b>	<b>tarifs</b>
Art'déco - jardin de saison	Création florale au Ried Brun	10
Art'déco - création mosaïque	Création mosaïque au Ried Brun	10
Art'déco - création tableau alu	Création tableau (peinture collage ...) au Ried Brun	10
Art'déco - collage serviette	Création collage serviette au Ried Brun	10
Badminton	Activité au Sport'n door à Colmar	6
Base ball	Activité au Ried Brun	gratuit
Basket ball	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Boum	Soirée pour les jeunes de 19 h à 23 h au Ried Brun	3
Bowling	Sortie bowling à Colmar	6
Brico loisirs	Divers (scrapbooking, peinture sur shirt)	8
Calligraphie / plumes		3
Casino	Journée de jeux sur le thème casino	8
Cirque	Atelier cirque au gymnase	6
Croupier	Activité au Ried Brun	gratuit
Cuisine	Atelier de cuisine dans un lieu professionnel	8
Cuisine Master Chef	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	10
Cuisine des Chefs	Atelier de cuisine dans un lieu professionnel	8
Danse	Activité avec le Pays Rhin Brisach	8
Equitation	Activité à l'écurie du Ried à Artzenheim	8
Escalade (initiation)	Activité au gymnase encadré par un professeur d'EPS du collège	8
Escalade (pour les confirmés)	Bloc & Wall	10
Escape game		3
Europa Park	Sortie à Rust	38
Fitness	Initiation atelier de remise en forme gymnase de Fortschwihr ou Ried Brun	gratuit
Foot (tournoi)	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3

**SYNDICAT POLE RIED BRUN  
COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

**séance du 12 décembre 2018**

Foot en salle	Au Gymnase	4
Foot 5	Activité au Sport'n door à Colmar	8
Fun Park – bowling et laser game	Fun Park à Colmar	10
GRS – initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Gymnastique - initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Golf	Rouffach	8
Hand ball	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
HAPIK - sortie	Mur d'escalade ludique à Mulhouse	12
Jorkiball	Activité au Sport'n door à Colmar	8
Kinball	Gymnase de Fortschwihr	3
Kayak	APACH Horbourg-Wihr	8
Koh Lanta	Gymnase du Pays Rhin Brisach	4
Loto	Activité au Ried Brun	4
Lasergame	Sortie à Mulhouse	14
Loup garou	Activité au Ried Brun	gratuit
Magie	Initiation à la magie	6
Nerf partie		3
Parc aventure	Sortie Accro-branche	15
Patinoire	Sortie patinoire	6
Pêche	Activité à l'étang de Bischwihr	8
Peinture	Activité peinture acrylique	12
Pétanque	Activité au Ried Brun	gratuit
Pickleball	Gymnase de Fortschwihr	gratuit
Ping pong	Activité à la salle des fêtes de Muntzenheim	8
Piscine Munster	Sortie à Munster	10
Piscine Brisach	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach à la piscine SIRENIA	5
Poterie	Activité au Ried Brun	10
Pyrogravure	Activité au Ried Brun	8
Poulball	Sortie en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Quizz	Activité au Ried Brun	6
Rando kayak	APACH Horbourg-Wihr	14
Roller – initiation	Activité au Pays Rhin Brisach	3
Rugby - initiation	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Sortie vélo	Sortie sur le territoire	3
Sortie pixel muséum	Musée du jeu vidéo	12
Sortie musée gallo-romain	Biesheim	3
Street golf	Activité au Ried Brun	gratuit
Tennis	Activité à Colmar ou Biesheim	5
Tchoukball	Activité en partenariat avec le Pays Rhin Brisach	3
Tournois Fifa	Tournois de jeux vidéo	6
60 sec chrono	Activité mini défis	8
Jeu de vikings	Activité au Ried Brun	gratuit

Pour les communes non adhérentes à la compétence animation jeunesse, les tarifs sont majorés de 2 € à l'exception de l'activité « Boum » dont le tarif unique est de 3 €.

**B.2.- Compétence Espace Ried Brun**

B.2.1.- Attribution du marché d'acheminement et de fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun 2019-2021

*Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr*

Suite à la délibération du Comité Syndical du 23 mai 2018, une consultation par voie d'appel d'offres (marché à procédure adaptée) a été lancée en vue de l'acheminement et de la fourniture d'électricité de l'Espace Ried Brun pour une durée de 3 ans.

Un avis d'appel public à concurrence a été diffusé le 9 novembre 2018 sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin et sur le site Internet du Syndicat.

La date de remise des offres a été fixée au 10 décembre 2018.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- Prix des prestations .....70 %
- Mémoire technique .....30 %

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.

Madame la Présidente a procédé à l'examen de ces offres dont les résultats sont reproduits dans le tableau ci-dessous :

Offre ALSEN

*Voir tableau en annexe 1 - 12/12/2018*

Offre GAZ ENERGIE

*Voir tableau en annexe 2 - 12/12/2018*

Offre EDF

*Voir tableau en annexe 3 - 12/12/2018*

Compte tenu du mémoire technique présenté par les trois prestataires, Madame la Présidente, présente un comparatif en équivalent-points pour déterminer son choix :

	<b>Montant total annuel des prix HT</b>	<b>Nombre de points</b>	<b>Mémoire technique en points</b>	<b>Total des points</b>	<b>Classement</b>
<b>ALSEN</b>	4 625.12	70	30	100	1
<b>TOTAL GAZ ENERGIE *</b>	4 434.69	Offre non retenue	Offre non retenue	Offre non retenue	3
<b>EDF</b>	5 186.06	62	30	92	2

\*L'offre de Total Energie Gaz ne répond pas au cahier des charges qui prévoit des prix fermes sur la durée du marché. En effet, l'offre Total Gaz présente un paramètre variable de l'ARENH. Si le prix de l'ARENH est modifié ou si le plafond de volume ARENH est atteint au cours du marché, les prix électrons sont réévalués.

Sur cette base, Madame la Présidente a décidé de retenir l'offre de la société ALSEN de Barr et en informe les membres du Syndicat.

*B.2.2.- Conditions de location du hall modulaire de l'Espace Ried Brun et fixation des tarifs pour 2019*

*Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité des Communes votantes, de modifier les tarifs de location du hall modulaire de l'Espace Ried Brun qui avait été fixés par délibération du 23 mai 2018.

Ces tarifs sont modifiés comme suit :

- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun ».....270 € par jour
- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun ».....350 € par jour

### **B.3. BATIMENTS**

#### *B.3.1.- Avancement du projet de micro-crèche et prolongation de la gratuité de location*

*Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr*

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical de la signature du contrat de bail du bâtiment « trésorerie » effectué le 30 novembre 2018 chez Maître Preisemann, notaire à Jepsheim.

Par mail du 23 octobre 2018, M. Bichet, porteur du projet, informe le Syndicat de l'avancement du dossier.

Suite à quelques retards liés à des problèmes administratifs (PMI et autres), la micro-crèche qui devait ouvrir au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne pourra accueillir les enfants qu'à partir de début avril.

M. Bichet sollicite le report de la période de gratuité de location du 16 octobre au 31 décembre qui avait été octroyé par le Comité Syndical par délibération du 16 août 2018. Sa demande porte sur une nouvelle période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019, nécessaires aux travaux d'aménagement du bâtiment, sans aucune activité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

**Accepte** la gratuité de loyer hors charges sur cette nouvelle période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019.

**Charge** Madame la Présidente d'en informer M. Bichet.

### **B.4.- ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

#### *B.4.1. – Convention de délégation avec la Région Grand Est pour le transport scolaire du RPI du RIED*

*Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried et Wickerschihr*

Le Syndicat assure l'organisation du service de transport scolaire du RPI du Ried dont le marché a fait l'objet d'un renouvellement à la rentrée de septembre 2018.

Suite au transfert de la compétence de transport du Département du Haut Rhin à la Région Grand Est par l'effet de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la délégation d'organisation, sur demande de la Région Grand Est, a été acceptée par le Syndicat pour une période transitoire d'une année.

En effet, c'est Colmar Agglomération qui a cette compétence d'organisation des transports sur le territoire des Communes concernées. Ainsi, Colmar Agglomération a délibéré le 21 juin 2018 dans l'optique de reprendre cette délégation à la rentrée de septembre 2019, conformément à ses statuts.

Le Syndicat avait donc décidé de s'engager sur cette période transitoire de septembre 2018 à septembre 2019.

Par courrier du 27 novembre 2018, la Région Grand Est sollicite le Syndicat pour la signature de la convention de délégation qui précise les pouvoirs de l'autorité organisatrice, la compétence pour la passation des marchés et les modalités de versement de la participation financière de la Région Grand Est. Le projet de convention prévoit une durée de 4 ans.

Compte tenu de la situation, Mme la Présidente propose aux membres délégués de porter la durée de la convention à 1 an, jusqu'à reprise de cette délégation par Colmar Agglomération à la rentrée 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

**Accepte** la proposition de Mme la Présidente de porter cette délégation à 1 an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2019, non renouvelable ;

**Charge** Mme la Présidente d'adresser un courrier dans ce sens pour modifier le projet de convention ;

**Autorise** Mme la Présidente à signer cette nouvelle convention, exclusivement sur ces nouvelles bases ;

**Charge** Mme la Présidente d'en informer Colmar Agglomération.

**COMPETENCE OBLIGATOIRE**

**A**

A.1. Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 3 octobre 2018

Sans objections

A.2. Programme de réfection et de rénovation du gymnase de Fortschwihr

*Communes ayant participé au vote : toutes les communes*

Par délibération du 3 octobre 2018, le Comité Syndical avait décidé d'affiner quelque peu le dossier à travers une visite sur place afin de déterminer les priorités et l'échéancier des travaux.

Cette visite a eu lieu le samedi 8 décembre en présence de 8 membres du Comité Syndical.

Suite à cette visite, M. Kuehn, directeur général des services, propose de retenir les actions suivantes selon l'échéancier et le plan de financement ci-dessous :

*Année 2019 – Montants HT*

- Réfection de la toiture ancien vestiaire salle de réunion et grande salle ..... 54 999.48 €
- Mise en place d'un système d'échelle pour accéder au toit ..... 5 890.00 €
- Equipement de chauffage (simple régulation)..... 5 604.75 €
- Mise en place d'un treuil électrique pour panneaux de basket ..... 1 924.00 €
- Création de WC handicapés ..... 9 244.00 €
- TOTAL.....77 662.23 €**

*Année 2020 – Montants HT*

- Plus-value isolation toiture ancien vestiaire, salle de réunion et grande salle ..... 46 592.00 €
- Travaux de peinture extérieurs et intérieurs..... 8 265.71 €
- TOTAL.....54 857.71 €**

*Année 2021 – Montants HT*

• Mise en sécurité par garde corps ancien vestiaire, salle de réunion et grande salle .....	16 651.50 €
• Mise en sécurité par garde corps du dojo et nouveau vestiaire .....	8 706.90 €
• Amélioration de l'éclairage par led du dojo.....	3 732.72 €
• Amélioration de l'éclairage par led de la grand salle.....	20 184.90 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>49 276.02 €</b>

Le montant total des travaux s'élève à 181 795.96 € HT, dépassant le seuil minimum requis par le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'obtention d'une subvention de 40 %.

Les travaux seront financés par emprunt, autofinancement et aide du Conseil Départemental, selon le plan de financement présenté par Mme la Présidente.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes :

**Décide** la réalisation des travaux de réfection et de rénovation du gymnase sur une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021) selon le programme de travaux présenté et son plan de financement ;

**Charge** Mme la Présidente de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

**Autorise** Mme la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Décide** d'inscrire aux budgets primitifs 2019, 2020 et 2021 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

### **A.3. Dispositif allègement Fillon**

*Commune ayant participé au vote : toutes les communes*

Suite à la proposition du cabinet CTR de Strasbourg pour une optimisation des cotisations sociales du Syndicat à travers le dispositif « allègement Fillon », le Comité Syndical, avait demandé, lors de la dernière réunion du 3 octobre 2018, l'avis du comptable du Syndicat et des références de jurisprudence qui ont permis à des Syndicats d'être éligibles au dispositif Fillon.

M. Vasselon, responsable de la Trésorerie de Colmar Municipale, comptable du Syndicat, émet les réserves suivantes :

- La disposition Fillon pourrait s'adresser à certains EPCI qui exerce des compétences sur des champs concurrentiels par rapport au privé. IL n'est pas persuadé que la compétence culturelle exercée par le Syndicat puisse être qualifiée d'industrielle et commerciale.
- Au niveau du contrat proposé par CTR, la rémunération des honoraires n'est pas assez claire quant aux économies réalisées servant de base au calcul pour CTR.
- Le contrat n'indique pas clairement qu'aucun honoraire n'est dû si le Syndicat décide de ne pas donner suite aux préconisations de CTR ;

Par ailleurs, M. Kuehn, directeur général des services, a contacté différents Syndicats où le Cabinet CTR a réalisé une étude.

- 2 Syndicats d'eau ont pu bénéficier du dispositif, mais uniquement dans le cadre de leur régime de droit public.
- 1 Syndicat de transport régulier de voyageur n'a pas pu bénéficier de cet allègement.

M. Kuehn informe les membres du Comité Syndical qu'il a adressé directement une demande à l'URSSAF pour savoir si le Syndicat pourrait être éligible, sans réponse à ce jour.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de ne pas donner suite à la proposition d'étude du Cabinet CTR ;

**Décide** d'attendre la réponse de l'URSSAF quant à l'éligibilité du Syndicat à ce dispositif.

**A.4. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grades et création de poste.**

*Commune ayant participé au vote : toutes les communes*

Le Comité Syndical,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;

**Vu** le budget du Syndicat Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr ;

**Vu** le tableau des effectifs du Syndicat ;

**Vu** l'avis favorable n° AVT F 2018.5 en date du 25 octobre 2018 du comité technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin

**Décide**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des communes votantes, de fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Attachés	A	Attaché principal	100 %
		Attaché hors classe	100 %
<b>Filière technique</b>			
Adjoints techniques	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	B	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
<b>Filière sanitaire et sociale</b>			
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Educateurs de jeunes enfants	B	Educateur principal de jeunes enfants	100 %
Agents social	C	Agents social principal de 2 <sup>ème</sup> classe Agents social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
<b>Filière animation</b>			
Educateurs Activités physiques et sportives	B	Educateurs Activités physiques et sportives de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Educateurs Activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %



Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Animateur	B	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
		Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

**Décide** de créer les postes suivants et de les inscrire au tableau des effectifs avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- 1 éducateur territorial principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 animateur territorial principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (13/35)
- 1 éducateur territorial APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18/35)
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15.10/35)
- 1 attaché territorial principal à temps complet
- 1 adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

#### **A.5. Demande de subvention du collège pour les activités pédagogiques 2019**

*Commune ayant participé au vote : toutes les communes*

Une demande de subvention pour les activités pédagogiques 2019 du collège de Fortschwihr a été transmise au Syndicat le 18 octobre 2018.

La demande est reproduite ci-dessous et porte sur un montant de 10 796 €

#### **Demande de subvention 2019 Collège budget 2019 activités pédagogiques (AP)**

	<b>DEMANDE</b>
Activités pédagogiques et sorties locales – notamment les sorties au Linge pour toutes les classes de 3 <sup>ème</sup> , Augst pour toutes les classes de 6 <sup>ème</sup> Sorties géologiques en montagne et en plaine d'Alsace pour toutes les classes de 5 <sup>ème</sup> Sorties au théâtre, sortie à l'opéra, sorties au cinéma	7 000 €
VIENNE (Autriche) 5 nuits x 57 élèves x 8 €	2 280 €
Echange DUNNINGEN 3 nuits x 22 élèves x 8 €	528 €
STUTTGART (Allemagne) 1 nuit x 36 élèves x 8 €	288 €
CIRQUE	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 796 €</b>

Le bilan portant sur la subvention de 10 000 € attribuée en 2018 a été demandé à M. Petitgenet, gestionnaire du collège.

**Bilan utilisation de la subvention 2018**

	<b>Coûts pris en charge par le collège</b>
Voyage VALENCE	1 895.42 €
Projet musique OSM (centenaire 14/18)	2 074.00 €
Echange DUNNINGEN	358.63 €
Activités pédagogiques et sorties locales	5 675.49 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 003.54 €</b>

Le bilan présenté confirme la bonne utilisation des fonds à des fins pédagogiques.

Une vingtaine de sorties de classes ont été organisées pour l'année civile 2018 et notamment les sorties à l'OSM (orchestre symphonique de Mulhouse) avec restitution d'un concert à l'Espace Ried Brun le 4 juillet 2018.

Elles répondent principalement aux axes 2 et 3 du projet d'établissement, à savoir :

AXE 2 : restaurer l'ambition scolaire en contribuant à l'élévation du niveau général de qualification

AXE 3 : promouvoir l'ouverture culturelle

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes ;

**Décide** d'attribuer une subvention de 10 000 € au collège pour des activités pédagogiques prévues en 2019 ;

**Décide** d'inscrire un crédit de 2 000 € au budget pour le fonctionnement de la section sportive du collège ;

**Décide** d'inscrire ces montants respectifs au budget primitif 2019.

**A.6. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget**

Mme la Présidente indique aux membres du Comité Syndical que dans l'attente de l'adoption du budget primitif elle peut être autorisée à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent BP : (RAR + nouveaux crédits votés) + DM, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif.

Elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2018 mais non mandatées au 31 décembre et donc reportées sur 2019. L'ensemble de ces crédits (RAR + ¼ des dépenses) sera ensuite repris dans le budget primitif de l'année 2019 lors de son adoption.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes :

**Vu** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Entendu** l'exposé de Mme la Présidente ;

**Décide** d'autoriser Mme la Présidente, préalablement à l'adoption du budget primitif 2019 à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues au budget primitif 2018 les dépenses d'investissement suivantes :

**Budget général M 14**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>Montant BP 2018 + DM 2018</u></b>	<b><u>Crédit ouvert pour 2019</u></b>
21	Immobilisations corporelles	183 273.20	45 818.30

La séance est levée à 20 heures